

**REPUBLIQUE
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT
Charente-
Maritime****Séance du 27 septembre 2022**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>
Afférents au Conseil Municipal 19
en exercice 19
Nombre de présents 15
Nombre de votants 17
Date de la convocation 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Monsieur VICI Laurent - -

A été nommée secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

2022 09 90 - Tarifications cantine et garderie périscolaire pour l'année 2022-2023

Monsieur le Maire expose que pour l'année scolaire 2021-2022, les tarifs des deux services ont été définis comme suit :

Garderie périscolaire :

7h30-8h30	Fin de la classe- 17h30 (goûter compris)	17h30-18h30	18h30-19h00
1€	2€	1€	0.50€
Pénalité de 5€ en cas de retard pour récupérer les enfants			

Cantine :

Ecole maternelle	2,50€
Ecole élémentaire	2,70€
Agents municipaux	Instauration d 'un tarif unique adulte : 5€
Adultes non agents municipaux	

Devant les incertitudes concernant l'évolution du contexte économique d'une part ainsi que les résultats de la consultation du groupement de commande relative au prestataire en charge de la fourniture des repas d'autre part, il propose au conseil municipal le maintien des présents tarifs dans l'immédiat étant entendu que ceux-ci pourront faire l'objet d'un amendement en cours d'année scolaire au vu du coût réel des deux services.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - approuve le maintien des présents tarifs des services cantine et garderie périscolaire dans un premier temps, se réservant une possible modification au vu des coûts réels en cours d'année scolaire.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme, Publiée site internet le
Le GUA, le 03 octobre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

